



UNION POSTALE
UNIVERSELLE

Berne, le 14 mai 2007

Circulaire du Bureau international

154

Slovaquie – Nouveaux timbres-poste

Madame, Monsieur,

L'administration postale de la **SLOVAQUIE** me prie de communiquer aux Pays-membres de l'UPU ce qui suit:

«Slovenská posta s.p. a émis un timbre-poste intitulé «Timbre-souhait – Bouquet de fleurs» portant une date d'émission (14 février 2007) et l'indication «T2 50 g», correspondant à la valeur nominale de la taxe postale applicable aux lettres de deuxième classe du régime intérieur pesant jusqu'à 50 grammes.

Le timbre-poste représente un bouquet de fleurs. Ce dessin a remporté un concours ayant été lancé à l'occasion de l'émission du timbre.

Le timbre-poste mesure 23 x 26 mm, y compris la dentelure (format vertical).

Le timbre-poste est valable, dans les régimes intérieur et international à partir du 14 février 2007, jusqu'à nouvel ordre.»

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur du développement
des marchés,
K.J.S. McKEOWN